Entretien paru dans la revue « Italicum » (2005).

1) *Quale valenza ha il discorso del cosidetto Occidente sui diritti dell'uomo se è vero, come è vero, che esso ignora o addirittura attenta al diritto dei popoli per motivi egemonici, culturali, economici ? Così come nell'800 il colonialismo mercantile pretendeva di arrecare « progresso e civiltà », oggi il fondamentalismo mercantile del terzo millenio si autoproclama portatore di « diritti e democrazia » : c'è una continuità storica in tutto ciò ?*

Au cours de son histoire, l'Occident a constamment cherché à arraisonner le monde en lui imposant de reconnaître comme « universelles » des valeurs, des thématiques, des modes d'organisation politique et sociale qui, en fait, lui étaient propres. La méthode employée pour parvenir à ce but a toujours été celle de l'injonction mimétique. L'Occident a d'abord prétendu apporter aux autres cultures les certitudes dogmatiques de la « vraie foi » (chrétienne). Elle a ensuite prétendu exporter la « civilisation » et le « progrès », notamment par le moyen de la colonisation. Aujourd'hui, elles prône le « développement » et les « droits de l'homme ». Successivement, ce qu'on a pu appeler les « trois M » (les missionnaires, les militaires et les marchands) ont tenté d'obtenir le *conversion* des autres peuples à une forme d'universalisme, religieux, politique ou économique, dont on sait bien aujourd'hui qu'il n'est qu'un ethnocentrisme masqué. Il y a de ce point de vue une incontestable continuité.

L'idéologie des droits de l'homme sert aujourd'hui d'habillage à l'extension planétaire du marché. Cette idéologie est d'origine occidentale, et l'on peut aisément en retracer l'histoire. En dépit de ses prétentions, elle est difficilement exportable ou universalisable, car elle se fonde sur une anthropologie fondée sur le contractualisme et surtout l'individualisme, c'est-à-dire sur l'idée d'un homme-individu abstrait, à la nature prépolitique et fondamentalement non sociale, individu posé comme autosuffisant et qui n'aurait d'autre vocation que de rechercher perpétuellement son meilleur intérêt matériel. Or, une telle conception de l'homme est étrangère à la plupart des cultures de la terre qui, n'ayant pas été marquées par l'héritage des Lumières, ont le plus grand mal à concevoir l'homme comme un individu coupé de ses appartenances.

Les droits de l'homme sont fréquemment associés à la démocratie, mais cette association est trompeuse. L'expérience historique montre que l'idéologie des droits de l'homme représente au contraire une limitation de la souveraineté populaire, puisqu'elle n'en admet le plein exercice que

pour autant que celle-ci ne remette pas en question ses principaux postulats (un vote populaire contredisant les droits de l'homme est tenu pour nul et non avenu). L'idéologie des droits de l'homme n'a en fait rien de politique, et c'est la raison pour laquelle elle est particulièrement mal placée pour défendre concrètement les libertés concrètes des hommes concrets. C'est une idéologie morale qui emprunte le langage du droit. Mais le droit dont elle se réclame n'a rien à voir avec ce qu'était à l'origine le droit, qu'Aristote, dans son *Ethique à Nicomaque*, définit comme un rapport d'équité à l'intérieur d'une relation, comme un partage ayant pour objet de donner ou de rendre à chacun ce qui lui revient. Le droit de l'idéologie des droits de l'homme dérive de l'idée de droit subjectif, qui apparaît à la fin du Moyen Age, notamment dans le sillage de la seconde Scolastique espagnole. Dans cette conception, le droit (*jus*) tend à se confondre avec la norme ou la règle morale identifiée à la loi (*lex*), tandis que les droits, au pluriel, sont perçus comme des attributs de la nature humaine. En dernière analyse, l'idéologie des droits de l'homme n'est que la dernière en date des tentatives visant à soumettre le politique à la morale par l'intermédiaire du droit.

2) *Nel volume « Oltre i diritti dell'uomo » si afferma che per difendere le libertà « …la stessa società che a parole celebra i diritti dell'individuo, poi di fatto è quella che ha messo a punto i più asfissianti meccanismi di controllo collettivo ». Pensa che la causa di questa contraddizione reale sia da ascriversi alla impossibilità di coincidenzia tra « unicità » ed « equaglianza » nell'individuo ? Nessuna persona, insomma, può essere allo stesso tempo « unica » ed « eguale » ad u'altra persona…*

Ce n'est pas exactement ce que j'ai voulu dire. Votre question révèle en fait toutes les équivoques qui s'attachent à la notion d'égalité. Il est évidemment impossible d'être à la fois « unique » et « égal » à d'autres si l'on interprète l'égalité dans le sens de la similitude ou de l'identité. Nous ne pouvons pas être à la fois identiques et différents ! C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce que j'ai appelé l'idéologie du Même — étiquette recouvrant toutes les formes d'universalisme, religieux ou profane, dont la mise en œuvre aboutit concrètement à réduire la diversité humaine — s'est constamment montrée allergique à la différence. Cependant, on peut donner à la notion d'égalité un contenu positif lorsque, cessant d'en faire une abstraction ou un absolu, on la rapporte à un contexte particulier. Le principe de la démocratie, par exemple, repose sur l'égalité politique des citoyens. Cela ne signifie nullement que tous les citoyens ont des capacités égales dans tous les domaines (ce n'est pas une égalité de nature), mais qu'ils jouissent d'une égalité politique en tant qu'ils sont tous également citoyens, tous membres d'une même unité ou communauté politique — car par définition, la notion de citoyen n'est pas susceptible d'un plus ou d'un moins.

Ce sur quoi j'ai en fait voulu attirer l'attention dans le passage que vous citez est le constat, assez banal, qu'on n'a jamais autant violé les droits de

l'homme que depuis qu'on en a fait la clé de voûte du discours public. A un premier niveau, on pourrait en conclure qu'alléguer les droits de l'homme est un bon moyen de masquer le fait qu'on n'hésite pas à les violer. Exemple simple : les Etats-Unis occupent l'Irak au nom des droits de l'homme, après quoi ils institutionnalisent la torture et massacrent 100 000 civils irakiens. A un second niveau, on doit observer que nombre de formes d'aliénation modernes ou postmodernes échappent totalement à la critique des droits de l'homme, à commencer par l'emprise des marchés financiers, les agissements des multinationales ou l'aliénation de l'imaginaire symbolique sous l'effet des conditionnements de la publicité. Enfin, on ne peut que s'inquiéter de voir que les sociétés occidentales, tout en se référant bruyamment aux droits de l'homme, ne cessent de mettre en place des procédures de contrôle généralisé et de surveillance totale qui portent de toute évidence atteinte aux libertés, grâce à des techniques toujours plus sophistiquées dont les régimes totalitaires du siècle dernier auraient seulement pu rêver.

3) *Nel 1976, ad Algeri, fu sottoscritta da diverse nazioni la « Carta dei diritti dei popoli ». Si parlava di diritti all'autodeterminazione, di difesa della propria cultura, delle proprie ricchezze e risorce naturali, ecc. A circa trent'anni di distanza sembrerebbe che si siano fatti molti paesi indietro rispetto alle aspettative dello scorso secolo. Dovremo necessariamente augurarci un monde futuro bi – tri polare (USA controbilanciato da Russia, ancora una volta, e dalle nuova Cina capitalmarxista), per poter vedere un mondo riequilibrato (non consequentemente migliore), ma ancora con l'assenza di un soggetto europeo ?*

L'adoption de la Charte d'Alger n'a bien entendu été suivie d'aucun effet, non seulement parce qu'elle contrevenait directement aux intérêts des superpuissances, mais aussi parce qu'il existe entre les droits individuels et les droits des cultures ou des peuples des contradictions insurmontables. Les discussions actuelles sur le foulard islamique n'en sont qu'un exemple parmi bien d'autres.

L'effondrement du système soviétique a brusquement créé un vide dans lequel l'hyperpuissance américaine s'est engouffrée. Les Etats-Unis jouissent aujourd'hui d'une sorte de monopole de la puissance. Mais ils sont aussi confrontés à des difficultés intérieures considérables, ainsi qu'à une situation économique et sociale qui ne cesse de se dégrader (augmentation constante des inégalités, déficits budgétaires colossaux, diminution régulière de leur part dans le commerce mondial, dépendance accrue vis-à-vis de l'étranger du fait qu'ils consomment plus qu'ils ne produisent, etc.). Tout leur objectif est donc de profiter des dix ou quinze ans qui viennent pour tenter de pérenniser le monopole dont ils jouissent aujourd'hui. Dans l'immédiat, il s'agit pour eux de prendre le contrôle des principales sources d'approvisionnement énergétique mondiales et de tout faire pour prévenir l'émergence dans le monde d'une puissance concurrente ou rivale. En ayant de plus en plus recours à l'agression

militaire, en s'engageant dans la voie de l'unilatéralisme (qui transforme leurs alliés en vassaux), en s'estimant totalement déliés des obligations du droit international, ils veulent, en d'autres termes, créer un monde unipolaire dans lequel ils joueraient le rôle du « policier global » (*globalcop*). L'intérêt de ce qu'ils appellent de façon méprisante le « reste du monde » (*rest of the world*) est évidemment tout à l'opposé. Pour l'Europe, pour la Russie, pour la Chine, pour l'Inde, etc., l'objectif est au contraire de reconstituer un monde multipolaire — ce que Carl Schmitt appelait un *pluriversum* — dans lequel chaque pôle continental pourrait jouer un rôle régulateur vi-à-vis de la globalisation. Pour y contribuer, les Européens doivent donner la priorité à l'approfondissement de leurs structures politiques institutionnelles, et non à un élargissement qui les condamne à l'impuissance et à la paralysie, et surtout poser le problème des finalités de la construction européenne : la mise en place d'une puissance autonome qui constitue en même temps un projet de civilisation. Pour l'heure, ils n'en ont visiblement ni le désir ni la volonté. L'approfondissement du fossé transatlantique, que je crois inéluctable, peut néanmoins les pousser dans cette direction.

4) *C'è une'idea, un concetto, une prassi che ai giorni d'oggi appare sempre più offuscata, dimenticata nella società europea : la sovranità. Non si parla di sovranità della persona, non si affrontano i problemi riguardanti la sovranità di una nazione, di un popolo, di una comunità. Tutto è mediato attraverso altri concetti — specchio : umanità, diritti, mercato. Quale, secondo Lei, la possibilità di una inversione di tendenza o, quantomeno, di una fuoriuscita da questo percorso obbligato, che nega l'esistenza delle differenze e quindi la vita ?*

Quand on parle de souveraineté, il faut d'abord se demander en quoi elle peut consister dans le monde actuel, et aussi quelles peuvent en être les raisons d'être (car la souveraineté n'est pas une fin en soi). Je ne suis pas d'accord avec l'idée que la souveraineté a aujourd'hui disparu. Elle a seulement quitté ses instances traditionnelles, pour réapparaître sous d'autres formes et/ou dans d'autres lieux. Il y a par exemple aujourd'hui une évidente souveraineté des marchés financiers, tout comme il y a, sur le plan des valeurs, une hégémonie incontestable de l'utilitarisme marchand. C'est au fond une autre manière de dire que le pouvoir politique n'a cessé de voir sa capacité d'autonomie et de décision se restreindre au profit de la sphère économique et financière (mais aussi technologique). Mais cette dernière, dans la mesure même où elle se retrouve dotée d'un pouvoir souverain de décision, prend à son tour des caractéristiques politiques.

Il y a par ailleurs des conceptions différentes de la souveraineté. Dans la conception jacobine, déjà théorisée par Jean Bodin, la souveraineté se définit par l'indivisibilité, l'autosuffisance et l'indépendance absolue. Ce n'est pas ma conception. En tant que fédéraliste, j'adhère à une notion de souveraineté plus souple, souveraineté qui peut être partagée et qui

repose sur le principe de compétence suffisante, c'est-à-dire de subsidiarité. Quelle que soit la façon dont elle se répartit ou se distribue, la notion de souveraineté implique cependant toujours l'autonomie et la capacité de décision. Le problème qui se pose aujourd'hui que la sphère politique s'est progressivement trouvée dépossédée, sous l'effet de l'économie, de la technique, de la morale et du droit, de cette capacité d'autonomie et de décision. Pour qu'elle puisse se la réapproprier, il faudrait déjà redéfinir avec rigueur ce qui revient à chacun de ces domaines, dont la confusion est incompatible avec toute exigence de pluralité. Il est clair à mes yeux que cela exige une réorganisation complète de la société actuelle, une réorganisation à partir de la base, et non plus à partir du haut, et qui donnerait un rôle plus important aux initiatives locales, à la démocratie directe et aux communautés.

Alain de Benoist